

Les principales dispositions du DOO ...

●●● Axe n°II. Désenclaver le Bergeracois et lui offrir une lisibilité économique plus affirmée

Optimiser la desserte interurbaine

- Optimiser la desserte interurbaine vers Bordeaux puis Paris pour rapprocher Bordeaux de Bergerac
- Repenser l'organisation et l'aménagement de la gare ferroviaire de Bergerac
- Conserver la possibilité de redévelopper du fret ferroviaire dans les zones économiques actuellement embranchées
- Améliorer les flux (entrées et sorties) de transport logistique
- Programmer les projets liés aux infrastructures routières nécessaires au désenclavement du SCoT et organiser le développement en conséquence
- Mettre en place une stratégie de "marketing territorial"

Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification des parcs dédiés

Densifier les zones d'activités économiques existantes

Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale

- Respecter le cadre fixé par le document d'aménagement commercial
- S'inscrire dans un maillage plus équilibré (géographiquement) des sites économiques afin de réduire les besoins de mobilité
- Développer les zones économiques dans des sites adaptés, lisibles et accessibles
- Recomposer le foncier économique pour améliorer sa lisibilité, garantir son intégration paysagère et introduire une plus value environnementale

Développer la production et la transformation localement

- Conforter et dynamiser le secteur industriel
- Conforter et dynamiser le secteur artisanal
- Développer une filière sylvicole forte

Structurer le secteur touristique

- Créer un observatoire de l'offre touristique et des actions d'animation
- Coordonner le développement de nouvelles structures touristiques

●●● Axe n°III. Programmer le développement et limiter ses impacts sur les ressources naturelles et agricoles

Programmer le développement urbain

- Développer le pôle urbain bergeracois de manière à renforcer son poids et son attractivité
- Développer les pôles d'équilibre pour que leur structuration soit lisible et profitable aux communes rurales qui en dépendent
- Développer les communes rurales de manière à ce que les villages, dépendants de polarités mieux équipées, continuent d'être attractifs et d'offrir d'autres choix résidentiels
- Mettre en oeuvre une politique équilibrée de l'habitat en planifiant la production de logements et en renforçant la cohésion sociale
- Mettre en oeuvre une politique solidaire de l'habitat en développant les équipements et en facilitant leur accessibilité

Economiser les espaces agricoles et naturels, protéger la ressource sol

- Mettre en place des règles communes et concertées pour réduire l'artificialisation des terres agricoles et forestières
- Compenser la nécessaire densification des espaces résidentiels et économiques par des mesures visant à valoriser les nouveaux quartiers et à partager une identité
- Rationaliser la consommation éventuelle de foncier agricole par une gestion équilibrée et équitable entre les usages du sol

Protéger la ressource en eau

- Tenir compte de la disponibilité de la ressource afin de ne pas aggraver les déficits de certains cours d'eau ou nappes souterraines
- Améliorer le niveau d'assainissement des eaux domestiques rejetées et prévoir une urbanisation cohérente avec les possibilités d'assainissement
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Gérer les eaux pluviales et les eaux de ruissellement
- Sécuriser l'approvisionnement des activités agricoles existantes en eau

Réduire la facture énergétique et participer à la lutte contre le réchauffement

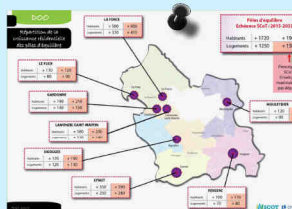
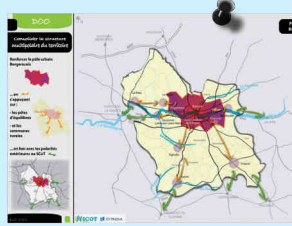
- Se doter d'un outil cadre, à l'échelle du SCoT, sur le volet énergétique afin de favoriser la déclinaison d'outils locaux opérationnels
- Maîtriser la demande en énergie dans le bâti existant, la construction neuve et les aménagements
- Encadrer l'intégration des dispositifs individuels de production d'énergies
- Permettre le développement de filières de productions d'énergies "propres" et renouvelables
- Développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables

Réduire la production de déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être

Limiter les risques et nuisances incombant au développement urbain

Optimiser la desserte interurbaine

- Le SCoT définit des prescriptions visant à :
- Optimiser la desserte interurbaine vers Bordeaux puis Paris pour rapprocher Bordeaux de Bergerac
 - Repenser l'organisation et l'aménagement de la gare ferroviaire de Bergerac
 - Améliorer les connexions (multimodales) à l'agglomération de Bergerac d'une part et à la métropole régionale (Bordeaux) d'autre part. Cette orientation a pour but d'offrir un regain d'attractivité pour l'installation de nouvelles entreprises, de donner à Bergerac une place plus aisée d'agglomération complémentaire à la métropole bordelaise. A ce titre, le SCoT prévoit la programmation des projets liés aux infrastructures routières nécessaires au désenclavement et organise le développement urbain en conséquence.



Indicateur	Unité	Valeur
Population	habitant	+ 1720
Logement	logement	+ 1200
Productions	Productions	+ 1000
Industrie	Industrie	+ 1000
Artisanat	Artisanat	+ 1000
Agriculture	Agriculture	+ 1000
Services	Services	+ 1000

